

Université Cadi Ayyad Marrakech
Faculté des Sciences Juridiques
Economiques et Sociales

Examen pour accéder au Master CCA 2022/2023

Sujet (Durée 02h00)

La Société de gestion de remontées mécaniques (SGRM) exploite les installations d'une station de sports d'hiver de la haute vallée de **Michelifen**. En tant que responsable administratif et financier vous travaillez actuellement à l'établissement des prévisions budgétaires **pour le premier trimestre de l'année N + 1**.

Quand la station fonctionne au maximum de sa capacité, c'est-à-dire pendant les périodes de congés scolaires, 5 000 forfaits journaliers, d'un prix TTC de 120 dh, sont vendus et encaissés au comptant. On néglige les autres modalités de tarification (forfaits mensuels par exemple).

On estime qu'en dehors des congés scolaires, la fréquentation est de 75 % de ce maximum le samedi et le dimanche ("week-ends normaux"), et seulement de 50 % les autres jours (jours de semaine normaux). Le calendrier des trois premiers mois de N + 1 est fourni en annexe 4. Les vacances de fin d'année se terminent le dimanche 7 janvier et les vacances d'hiver vont du dimanche 18 février au dimanche 17 mars. L'année N + 1 est bissextile.

Pendant les jours de semaine normaux, la station accorde une réduction de 20 % sur le prix des forfaits, et ferme 25 % des installations mécaniques de remontée (celles fonctionnant en parallèle pour certaines pistes), ce qui diminue d'autant certains frais de fonctionnement (énergie).

La SGRM emploie 250 saisonniers les jours de semaine normaux, et 300 les autres jours, pour un salaire journalier brut moyen de 250 dh. Le personnel comprend également 15 personnes mensualisées recevant un salaire brut moyen de 12 000 dh et 5 cadres dont le traitement mensuel brut moyen est de 18 000 dh. Les charges sociales patronales correspondent en à 35 % des salaires et traitements bruts et Les charges sociales salariales correspondent en à 15 % des salaires et traitements bruts.

Le fonctionnement des remontées exige une dépense d'énergie de 25 000 dh HT par jour en week-end et en période de congés scolaires.

Les autres charges d'exploitation sont des charges fixes mensuelles 200 000 dh HT pour un

ANNEXE 1 : Bilan au 31/12/N (en milliers de dirham)

Immobilisations :		Capitaux propres :	
Valeur brute	144 000	Capital	15 000
-amortissements	86 400	Réserves	7 500
Valeur nette	57 600	Emprunt :	36 000
Titres de participation :	2 200	Dettes à court terme :	
Trésorerie	2 031	Fournisseurs	1 789
		Sécurité sociale	732
		Etat, TVA à payer	810
Total	61 831	Total	61 831

ANNEXE 2 : Note sur la comptabilisation des cessions de valeurs mobilières

a. La cession de valeurs mobilières de placement est considérée comme une opération financière ; seul le résultat de la cession est directement enregistré au débit du 667 "Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement", dans le cas d'une perte, ou au crédit du 767 "Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement", dans le cas d'un profit.

b. La cession de titres de participation est considérée comme une opération exceptionnelle ; le prix de cession est porté au crédit du compte 7756 "Produits des cessions d'éléments d'actif - Immobilisations financières", alors que la valeur comptable des titres cédés est enregistrée au débit du compte 6756, "Valeurs comptables des éléments d'actif cédés - Immobilisations financières".

ANNEXE 3 : Extrait du plan d'amortissement de l'emprunt (en milliers de dh)

Mois	Capital restant dû	Amortissement (remboursement)	Intérêts	Mensualité
.....				
Janvier N+1	36 000	340	360	700
Février N+1	35 660	343	357	700
Mars N+1	35 317	347	353	700
.....				

ANNEXE 4 : Calendrier du 1^{er} trimestre N+1

7 jan

12 jan

17 jan

Janvier	Février	Mars
Lu 1	Je 1	Ve 1
Mar 2	Ve 2	Sa 2
Mer 3	Sa 3	Di 3
Je 4	Di 4	Lu 4
Ve 5	Lu 5	Mar 5
Sa 6	Mar 6	Mer 6
Di 7	Mer 7	Je 7
Lu 8	Je 8	Ve 8
Mar 9	Ve 9	Sa 9
Mer 10	Sa 10	Di 10
Je 11	Di 11	Lu 11
Ve 12	Lu 12	Mar 12
Sa 13	Mar 13	Mer 13
Di 14	Mer 14	Je 14
Lu 15	Je 15	Ve 15
Mar 16	Ve 16	Sa 16
Mer 17	Sa 17	Di 17
Je 18	Di 18	Lu 18
Ve 19	Lu 19	Mar 19
Sa 20	Mar 20	Mer 20
Di 21	Mer 21	Je 21
Lu 22	Je 22	Ve 22
Mar 23	Ve 23	Sa 23
Mer 24	Sa 24	Di 24
Je 25	Di 25	Lu 25
Ve 26	Lu 26	Mar 26
Sa 27	Mar 27	Mer 27
Di 28	Mer 28	Je 28
Lu 29	Je 29	Ve 29
Mar 30		Sa 30
Mer 31		Di 31

← Périodes de congés scolaires →

contrat de maintenance passé avec le constructeur des remontées, 800 000 dh d'amortissements (essentiellement sur l'infrastructure mécanique, principal actif corporel de la société, amortissable sur 10 ans), et 100 000 dh HT d'autres charges diverses.

Les charges financières concernent un emprunt contracté quelques années auparavant, remboursable par mensualités constantes de 700 000 dh (remboursement d'une partie du capital + intérêts). Un extrait du tableau d'amortissement de cet emprunt est fourni en annexe 3.

Les salaires sont décaissés dans le mois. Les charges sociales, la TVA, les dépenses d'énergie, de maintenance et les autres charges fixes sont payées avec un décalage d'un mois.

Les ventes de forfaits, les dépenses d'énergie, de maintenance et les autres charges fixes sont soumises au régime de la TVA au taux de 20 %.

Le bilan à fin N, fourni en annexe 1, comporte à l'actif des titres de participation dans la Société de réservation et de gestion hôtelière, évalués à leur prix d'acquisition. La SGRM prévoit de revendre en janvier N + 1 la moitié de ces titres à un investisseur italien. Le protocole est en cours de discussion et les parties sont tombées d'accord pour fixer le montant de la transaction à hauteur de 1 746 000 dh. La plus-value réalisée sera incluse dans le résultat N + 1, mais la société n'entend pas, pour des raisons fiscales évidentes et par application du principe général de prudence, réévaluer à son bilan la participation restante.

On donne en annexe 3 le calendrier du 1^{er} trimestre N + 1. L'annexe 2 rappelle quelques règles de comptabilisation des résultats sur cessions de valeurs mobilières.

TRAVAIL A FAIRE:

1. Etablissez le budget mensualisé des encaissements.
2. Etablissez le budget mensualisé des charges de personnel, charges sociales comprises.
3. Etablissez le budget mensualisé des charges
4. Etablissez le budget mensualisé de la TVA à décaisser.
5. Etablissez le budget mensualisé de trésorerie.
6. Présentez les comptes de résultats mensuels et le compte de résultat trimestriel (avant impôt).
7. Etablissez le bilan prévisionnel à fin mars N + 1.

Les différents documents budgétaires et prévisionnels seront présentés en milliers de dh. Les résultats des calculs, Si nécessaire, seront arrondis au millier de dh le plus proche.